Cécile Duflot et Michèle Delaunay ont remis mardi 1er octobre une **lettre de mission**
à
Isabelle Rougier
,
directrice générale de l'ANAH
et à
Pierre Mayeur
,
directeur général de la Cnav
, afin qu'ils leur fassent des
propositions
visant à
favoriser l'adaptation des logements pour les personnes âgées
.

Leurs recommandations devront être formulées avant fin novembre.

L'adaptation du logement est pour les personnes âgées l'un des enjeux principaux de leur maintien à domicile, et facteur de prévention de la perte d'autonomie : à partir de 80 ans, une personne sur deux chutes dans l'année et 40% des personnes hospitalisées ne retournent pas vivre chez elle.

C'est aussi un engagement fort de ce quinquennat, avec l'objectif d'adapter 80.000 logements dans les cinq prochaines années.

La lettre de mission comporte trois grands axes :

- la simplification des procédures de traitement des dossiers entre l'Anah et la Cnav : dossier unique, élargissement du public, égalité territoriale, répertoire des aides existantes,…

- le contenu des prestations : un diagnostic commun reconnu par les deux structures, renforcement de l'information sur l'équipement des logements, garantir le recours à des professionnels formés

- une meilleure articulation des dispositifs et aides à l'adaptation des logements à l'autonomie avec ceux utilisés pour le plan de rénovation

énergétique de l'habitat « j'écorénove - jéconomise ».

Les conclusions sont attendues pour la fin d'année afin de pouvoir d'une part être prises en compte dans la future Convention d'objectifs et de gestion qui sera signée début 2014 entre la Caisse et l'Etat et d'autre part permettre des prises de décision rapides par le Conseil d'Administration de l'Anah.